**Cambrai.** — M. Edouard Carton, 57 ans, couvreur à Ascq, travaillait mardi soir pour le compte de M. Noël, entrepreneur, à la réfection d'un toit à la caserne Vandamme.

Il glissa sur une tuile et tomba d'une hauteur de quatre mètres.

Transporté à l'infirmerie du bataillon des chasseurs à pied, le blessé fut examiné et soigné par un médecin-major. Il porte de graves contusions au côté gauche.

— M. Hippolyte Montaigne, 76 ans, cordonnier, rue de la Halloterie, 12, est tombé sur la bordure d'un trottoir et s'est fracturé le crâne.

Il a été conduit à l'hôpital Sainte-Eugénie.

**Un « baron » à l'hôpital.** — Qui ne connaît le « baron » Gaston Hautefeuille, cet individu aux tenues bizarres que l'on voyait à toute heure du jour circuler dans les rues du Centre, excitant la curiosité des uns, la raillerie des autres.

De métier nul ne lui en a connu. Cet individu vivait au jour le jour des aumônes qu'on lui donnait ou des maigres gratifications que lui octroyaient des personnes à qui il rendait service.

Depuis quelque temps, le « baron » avait des attitudes équivoques, et plusieurs commerçants de la Grand'Place s'inquiétèrent de le voir stationner devant leurs magasins.

Une pétition fut faite et adressée à M. le Maire de Lille. Arrêté, Gaston Hautefeuille a été placé en observation à l'hôpital Saint-Sauveur.

# ROUBAIX

## Procession de la Fête-Dieu

Une grandiose procession de la Fête-Dieu aura lieu dimanche prochain, à quatre heures de l'après-midi, au boulevard d'Armentières, dans les parcs de M. Achille Bayart et de Mme veuve Henri Bayart. Elle eut lieu pour la première fois il y a 15 ans, après l'interdiction des processions faite par la municipalité socialiste : ce fut une manifestation imposante qui s'est maintenue depuis. Se renouvelant tous les deux ans, elle est restée la procession vraiment populaire de tout un quartier de Roubaix ; les paroisses de Saint-Joseph, Notre-Dame et Saint-François s'y donnent rendez-vous. C'est merveille de voir, dans un long cortège, les dignes enfants de nos familles ouvrières former de magnifiques groupes qui font la joie et l'orgueil des parents ; les groupes d'hommes et de jeunes gens, la fanfare catholique sont là aussi ; la foule envahit les parcs ; elle est avide de revoir ce pieux cortège, toujours aimé malgré les mesures vexatoires des sectaires. Cette belle fête, où l'on se recueille, où l'on prie, où l'on pleure aussi de joie et d'émotion, repose de tant d'autres manifestations bruyantes qui ont toute liberté de se produire. Les Roubaisiens catholiques seront présents dimanche ; et la Fête-Dieu fera vibrer les cœurs de ceux qui connurent la France chrétienne d'hier et qui préparent celle de demain.

**Splendide ouvrage** à mettre sur les tables de salon, intéressant la famille tout entière : **Les merveilles du monde**, 20 livraisons à 1 fr. — LECTURE POPULAIRE, 36, Grande-Rue.

**A l'église Saint-Antoine.** — Jeudi 6 juin : MATIN : Messe à 5 heures, suivie d'une instruction ; messes à 6 h., 6 h. 1/2, 7 h. 1/2, 8 h. et 9 h.

A 3 heures, pèlerinage de la paroisse Saint-Eloi de Tourcoing (Blanc-Seau) : Messe par M. le Curé, avec instruction.

A neuf heures, pèlerinage de l'Orphelinat des Sœurs de Charité, rue Pellart. Instruction.

SOIR : A 2 h. 1/2, pèlerinage de tous les enfants de la paroisse Saint-Antoine. Bénédiction et distribution de souvenirs.

A 3 h. 1/2, pèlerinage des patronages de Wasquehal, de Mouvaux (Sacré-Cœur), de Notre-Dame, de Saint-Joseph, de Saint-François-d'Assise et de Saint-Martin de Roubaix.

A 8 heures, grande conférence pour la paroisse.

**Commissions municipales.** — Réunion des 2e et 5e Commissions, aujourd'hui jeudi, à 5 heures du soir :

Quais du Canal : Entretien des gardes-corps, proposition de M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées. — Voirie : Chaussées pavées, travaux d'entretien en 1912, situation. — Voirie municipale : Chaussées empierrées, travaux d'entretien en 1912, propositions ; Rue de Mons, cession à la Ville d'une parcelle de terrain pour exécution d'alignement ; Rue Lalande (partie comprise entre la rue Charlemagne et le square Pierre-Destombes), travaux de mise en état de viabilité, propositions de mise en régie de l'entrepreneur ; Rue Montgolfier (partie comprise entre les rues Dupuy-de-Lome et de la Potennerie), construction d'une chaussée pavée, marché de gré à gré, approbation ; Rues de la Basse-Masure, Duflot et d'Oran, achèvement du pavage de la chaussée, projet, approbation ; Chaussées empierrées, fourniture de goudron et huile lourde, cahier des charges d'adjudication, approbation ; Publicité sur les murs d'un immeuble de la rue du Moulin, contrat de gré à gré, approbation ; Rues du Moulin et de Lille, réalisation partielle des alignements approuvés, état des recettes et des dépenses, approbation. — Voirie vicinale : Route départementale N° 14, rue Neuve, modification des alignements, enquête d'utilité publique ; Chemin d'intérêt commun N° 143, avenue Linné, modification et fixation d'alignement, enquête d'utilité publique ; Chemins vicinaux ordinaires, budget additionnel de 1912, budget primitif de 1913, approbation et avis du Conseil. — Service des Eaux de Roubaix-Tourcoing : Installation d'appareils de chauffage et de ventilation dans les bureaux de la Direction, marché de gré à gré, approbation ; Epuration des eaux de la Lys, installation d'un épurateur d'eau à l'usine de la Viscourt, marché de gré à gré, approbation. — Murs communaux : Concession d'affichage.

**Voici la saison des asperges** : les meilleures se trouvent à la Maison **Montignies de Geyter**, 45, r. du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 0268-3

**On socialise la mairie.** — L'Administration municipale a fait choix comme avocat conseil de la ville de Roubaix de Me Escoffier, du barreau de Douai, en remplacement de Me Brackers-d'Hugo. Elle a nommé avocat consultant Me Levrant, en remplacement de Me Diligent.

**ARTICLES pr ENFANTS. Lingerie. Prix extr. A la Ville de Roubaix, 22 bis, r. Lannoy.** 0269-8

**Vaccinations publiques et gratuites**, salle au 1er étage de la mairie, entrée vers la Chambre de Commerce. — La dernière séance de révision aura lieu aujourd'hui jeudi, de 4 à 5 heures du soir.

Les personnes qui ont été vaccinées au cours des précédentes séances, sont invitées à s'y présenter pour la vérification des résultats de l'opération.

**Chapellerie DELEPORTE**, Contour St-Martin, Roubaix. Fantaisies dames et enfants. 6790-2

**Vols importants dans un tissage.** — La police a arrêté à son domicile, rue de Saint-Amand, 56, Pierre Balcaen, 51 ans, tisserand.

Cet homme était inculpé de vols à l'usine de M. Toulemonde-Destombes, boulevard Gambetta, où il était occupé. Par petites quantités, et depuis plus de six mois, il dérobait de la laine, des coupons de tissu, du cuir, de la ficelle, etc.

La perquisition opérée chez lui fit découvrir 2.000 canettes de fil de laine, deux chaînes de tissage, 20 kilos de ficelle, 703 fuseaux utilisés, 35 kilos de cuir.

Au mois de décembre dernier, le tisserand avait acheté pour sa fille une machine à tricoter qui servait à la fabrication de bas et chaussettes avec la laine dérobée. Ces produits étaient ensuite vendus à bon compte.

On a trouvé en plus au domicile de Balcaen 31 boîtes d'allumettes, 5 paquets de tabac à priser, des cigares et du tabac à fumer de provenance belge. Il sera donc poursuivi pour vol et détention de marchandises de contrebande.

**Dans le lanternau.** — Mardi matin, vers 7 h., au 37 de la rue de Mouvaux, une tabatière du 3e étage fut emportée d'un coup de vent et vint s'abattre dans le lanternau, brisant quelques carreaux et blessant le locataire, d'une plaie au front qui, heureusement, sera sans gravité.

(o)

### ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

POUR **PREMIERES COMMUNIONS**
**Chocolats extras et Dragées**
**Qualités supérieures. 5, Rue du Priez, Lille** 000

du 5 juin

Naissances. — Marcelle Duyck, rue Pierre-de-Roubaix, 2. — Simone Dubus, rue des Parvenus, 67. — Aline Dugatez, avenue Julien-Lagache. — Marguerite Marotte, rue Ma-Campagne, 81.

Mariages. — Antoine Desurmont, filateur, à Tourcoing, et Suzanne Florin, s. p., rue de Tourcoing, 85. — Henri Duthoit, employé de commerce, rue Ste-Elisabeth, 46, et Marthe Gérard, s. p., rue Beaumarchais, 22. — Joseph Ronc, employé de commerce, rue de la Concorde, 9, et Virginie Vanbastelaere, s. p., à Tourcoing.

Décès. — Henri Desmettre, 64 ans, ourdisseur, rue Jouffroy, 42. — Etienne Gonton, 58 ans, apprêteur, rue de la Concorde, 32. — Hortense Renard, 24 ans, soigneuse, avenue Julien-Lagache.

# CROIX

**La procession** des deux paroisses se fera dimanche prochain, dans la propriété de Mme Auguste Florin, Grande-Rue. La grille sera ouverte à 2 h. 1/2 et fermée à 3 h. 1/2. La carte d'entrée sera exigée à l'entrée ; les enfants âgés de moins de 15 ans, devront être accompagnés de leurs parents.

**Accident de travail.** — A l'usine à gaz, Auguste Verleyn, 35 ans, chauffeur, rue de Lille, a fait une chute et s'est blessé au pied droit. 10 jours de repos. Docteur Barroyer.

CROIX. — Mariage. — Pierre Delmée, représentant de commerce à Lille, et Alice Bourriez, sans prof., à Croix.

Décès. — Emile Devuyste, 46 ans, rue Lamartine, 29.

# WASQUEHAL

**La ducasse.** — Elle est terminée et déjà la plupart des forains ont plié bagages. Malgré le temps, ils sont généralement assez satisfaits de la recette et se promettent de revenir l'an prochain.

**Accidents de travail.** — En nettoyant un bac d'acides, un ouvrier de l'usine Eychen et Leroy, M. Alphonse Panier, 22 ans, rue des Longues-Haies, s'est fait à la main des brûlures du 2e degré. Le docteur Dupré lui a prescrit 15 jours de repos.

— A la nouvelle église du Capreau, un ouvrier de M. Delgatte, domicilié à Mons-en-Barœul et originaire de Mouchin, M. Cyprien Magiez, s'est fait une entorse au pied gauche en tombant d'une échelle. Le docteur Butin lui a prescrit un mois de repos.

WASQUEHAL. — Naissance. — Marie Favier, rue de Tourcoing, 5.

# LEERS

**Un brave et ses brillants états de service.** — Du Maroc vient de rentrer à Leers, J.-B. Favrelle, né à Wattrelos, en 1877. Faisant partie de la classe 1897, il accomplit une année de service comme aîné de veuve au 145e d'infanterie.

Puis, il rentra dans ses foyers mais pour quelques années seulement, car il s'engagea au 1er régiment de la légion étrangère pour 5 ans. Quelques mois après, il partait pour le Tonkin où il resta 5 années, pour revenir en Algérie terminer son engagement.

Mais la vie de campagne lui plaisait, aussi rengagea-t-il de nouveau pour une période de 5 ans, au 2e régiment étranger, avec lequel il prit part à toute la campagne du Maroc, depuis 1907, début des hostilités — sauf en l'année 1909, pendant laquelle il dut revenir quelques mois pour remettre sa santé ébranlée.

**Vaccinations.** — Nous rappelons que c'est aujourd'hui jeudi qu'aura lieu, à la mairie, de 2 à 4 h., une séance de vaccinations et de revaccinations pour les enfants âgés de 3 mois à 1 an et ceux nés en 1902.

Le lendemain, de 7 à 8 h. du soir, le docteur Phalempin sera encore à la disposition des jeunes gens nés en 1892.

**En soulevant une chaîne**, M. Georges Pauwels, 21 ans, demeurant au Nouveau-Monde, tisserand chez MM. Albert Parent et fils, s'est brisé des fibres au muscle droit. Docteur Phalempin ; 8 jours de repos.

**Où mène l'ivresse.** — Mardi après-midi, Ch. Kennebronck, 20 ans, sans domicile depuis 6 mois, entrait à l'estaminet Delreux-Deslée, rue de Wattrelos. Prétendant à tort qu'un de ses camarades lui avait payé une consommation, notre homme, qui se trouvait en état d'ivresse, mena grand tapage et refusa de sortir. Survint le garde-champêtre Delcourt. Après avoir essayé de le ramener au calme il se vit contraint de le conduire au violon.

Vers 10 heures du soir, sur les instances de Kennebronck, le garde lui rendait la liberté dont il fit mauvais usage, car peu après, le panneau de la vitrine de l'estaminet Delreux volait en éclats, ainsi que le carreau : c'était la vengeance.

Le lendemain, les gendarmes de Wattrelos ayant appris les faits procédèrent à une enquête et dressèrent procès-verbal au délinquant qui sera poursuivi pour bris de clôture et ivresse.

# TOURCOING

**La retraite mensuelle** de MM. les ecclésiastiques de la ville se fera vendredi, à deux heures, en l'église Sainte-Marie des Anges.

**Paroisse N.-D. de Consolation.** — Dimanche prochain, après la grand'messe célébrée à 9 h. 1/2, à l'intention des bienfaiteurs vivants et défunts, aura lieu, dans la grande cour du patronage la procession du Saint-Sacrement. Différents groupes, récemment constitués, y prendront part. On prépare un reposoir qui sera décoré par des mains expertes.

Le même jour, aux vêpres, chantées à 3 h. et demie, M. le Curé bénira une statue de saint Antoine.

**HORLOGERIE-BIJOUTERIE Réparations**
Ve ROMMENS-VANZEVEREN ; 13, Gde-Place 0276

**L. P. D. F.** — Dimanche 9 juin, aura lieu la réunion générale de la Ligue : le Comité prie toutes les Ligueuses d'y assister.

En l'honneur de notre héroïne nationale dont on fêtait, cette année le 500e anniversaire de la naissance, notre réunion sera une vraie fête de famille et un programme des plus attrayants charmera les Ligueuses.

La séance se tiendra rue de Tournai, 18 bis (à l'ancienne Brasserie des Familles) et commencera exactement à 4 heures.

Le Comité de la Ligue prie aussi toutes les Ligueuses de pavoiser avec drapeaux et bannières le dimanche 9 juin en souvenir et en protestation contre l'arrêt qui nous prive de nos belles processions.

Les Ligueuses sont priées aussi d'arborer le drapeau tricolore le 14 juin fête du Sacré-Cœur. Ce jour là, les drapeaux flotteront nombreux et témoigneront de l'amour des Ligueuses pour le Sacré-Cœur.

**La médaille de 1870-71.** — Le diplôme de médaille est parvenu mercredi à MM. Louis-François Masurel, rue de Gand, 120, ancien soldat au 68e de marche, et à M. Auguste-Louis Berteloot, rue Dupuytrem, ancien soldat au 51e.

**Le Service de la Batellerie en 1911.** — *Houille :* En 1910, 38.175 tonnes en 131 bateaux ; en 1911, 28.734 tonnes en 102 bateaux. On relève une diminution sur les houilles allemandes.

*Matériaux de construction :* En 1910, 17.845 tonnes en 63 bateaux ; en 1911, 10.732 tonnes en 40 bateaux.

*Marchandises diverses :* En 1910, 10.734 tonnes en 62 bateaux ; en 1911, 8.775 tonnes en 50 bateaux.

**Le bras broyé dans une carde.** — Le malheureux père de dix enfants, Adolphe Vanhoutte, qui eut le bras broyé par une carde au peignage de Mme veuve Fouan-Leman et fils, ne va pas mieux. Etant donnée la perte de sang qu'il a éprouvée, on n'est pas rassuré sur les suites de cet accident.

**Une pointe de couteau dans l'œil.** — Une bâcleuse, Germaine Platteau, 15 ans, demeurant à Mouscron, retirait de la laine d'un cylindre au moyen d'un couteau.

L'arme s'étant échappée, la jeune fille reçut la pointe dans l'œil gauche. Il en résulta une plaie profonde de l'orbite.

Le docteur Pollet, qui la soigna, lui a prescrit trois semaines de repos, tout en faisant des réserves.

**Chevaux emballés.** — Dans l'après-midi de mercredi, un camion attelé de deux chevaux, appartenant à M. Desurmont, brasseur, rue de Gand, stationnait rue Nationale. Au bruit fait par la sirène d'un tramway les chevaux prirent peur et s'emballèrent. Ils allèrent se jeter sur le car Mongy, venant du Pied-de-Bœuf, puis renversèrent un réverbère. Les dégâts sont peu importants.

**Accidents de travail.** — Charles Lesage, 51 ans, peigneur, en tombant, s'est blessé à l'arcade sourcilière gauche. Docteur Decouvelaere ; quinze jours de repos.

— Edouard Sory, 26 ans, rattacheur, s'est fait une piqûre à l'index droit. Docteur Deldalle ; dix jours de repos.

— Henri Dumortier, 14 ans, apprenti, a eu le pouce gauche pris dans une cisaille. Docteur Playoust ; quinze jours de repos.

**Pour ne pas avoir éclairé sa voiture** qu'il avait abandonnée toute la nuit sur la rue, M. Jules Houzet, fripier, rue de Menin, 141, a été l'objet d'un procès-verbal.

**La charrette à chiens.** — Au cours d'une tournée effectuée par la charrette à chiens, cinq toutous qui divaguaient sur la voie publique ont été saisis et conduits à la fourrière. Deux des propriétaires, Jean Vernette, 27 ans, employé, rue des Carliers, 65, et Joseph Labrun, 30 ans, demeurant à Mouscron, rue du Purgatoire, se sont vu octroyer une contravention.

**Mauvais voisin.** — M. Amand Leman, 59 ans, journalier, rue de Neuville, vit en mauvaise intelligence avec son voisin, M. Dupont, cabaretier. Dans l'après-midi de mercredi, armé d'un bâton, il brisa dix carreaux aux deux fenêtres de l'estaminet. Procès-verbal lui a été dressé.

**Automobilistes attention !** — Une contravention a été dressée au propriétaire de l'automobile 143-D-6, qui roulait à une allure exagérée dans la rue Charles-Watinne.

**Une charrette a été volée place Charles-Roussel.** — Mercredi matin, vers 9 heures, M. Tanchou-Fournier, grainetier place Charles-Roussel, avait mis en face de sa demeure une charrette à bras appartenant à son voisin, M. Georges Declercq, épicier. Des malfaiteurs la dérobèrent. Elle avait une valeur de 200 fr. La police a ouvert une enquête.

**Trois voyageurs sans le sou.** — Mardi soir, trois individus escaladèrent la grille de clôture de la voie ferrée par la rue de l'Ouest, gagnèrent le train en partance pour Lille. A ce moment un surveillant intervint pour les prier de passer chez le commissaire de police. Les délinquants déclarèrent être sans ressources. D'où, à leur charge, un procès-verbal pour vagabondage et un autre pour infraction à la police des chemins de fer.

Les pauvres diables sont : Auguste Déalé, 19 ans, manœuvre de macon, rue de Lille, cour Frappé, 3, à La Madeleine ; Louis Martinet, 22 ans, aide-monteur, rue de Carvin, à Lille ; Jean-François Deraedt, 19 ans, rattacheur, rue des Robleds, 89, à Lille.

**Le cambriolage de la rue de Wailly.** — Les audacieux cambrioleurs de la rue de Wailly ne sont pas encore connus malgré l'active enquête à laquelle se livre M. Broux, commissaire.

Dans l'après-midi de mardi, Arthur Seynaeve, 31 ans, manœuvre, sans domicile fixe et dont on ne connaît pas les moyens d'existence a été arrêté par la police. On pouvait supposer qu'il fût l'un des auteurs du cambriolage commis chez M. Alexandre Joire-Rasson. Il a donné un emploi détaillé de son temps qui sera vérifié.

Le prisonnier a été déféré au parquet pour vagabondage.

(o)

### ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 5 juin

Naissances. — Francine Baudot, rue d'Anvers, 62. — Elisabeth Roelens, rue de la Cloche, 112. — Gérard Breuisien, rue des Trois-Pierres, 269. — Henri Duquesne, rue des Champs, 26. — Denise Dedryver, rue de l'Abattoir, 25. — Legros, rue Auber, 153.

Mariage. — Eloi Vancornelis, menuisier, et Andréa Desbonnet, piqûrière.

Décès. — Charles Dhélin, 23 jours, rue de la Croix-Rouge, 292.

# HALLUIN

**Au feu !** — Mardi dans la soirée, un incendie s'est déclaré chez M. Henri Verbrugge, légumier, demeurant cité Notre-Dame.

Les flammes sortant du grenier furent aperçues, par des voisins, qui avertirent le garde Cyprien Nollet.

Ils enfoncèrent la porte et attaquèrent le feu. Pendant ce temps les pompiers arrivèrent et en un quart d'heure, ils étaient maîtres du fléau.

Les dégâts s'élèvent à une centaine de francs.

HALLUIN. — Du 5 juin. — Naissances. — Daniel Vanwynsberghe, sentier Capelle. — Marie-Madeleine Vandepitte, rue du Château.

Mariages. — Arthur Decoene, 20 ans, tisserand et Rachel Decoopman, 20 ans, rattacheuse. — Achille Lagrande, 20 ans, tisserand et Zulma Vermote, 20 ans, tisserande. — Joseph Stragier, 44 ans, tisserand et Lucie Labiere, 53 ans, ménagère. — Désiré Leman, 40 ans, marchand de charbon et Emma Vinckler, bobineuse. — Maurice Verfaille, 24 ans, tisserand et Alfreda Ducastel, 19 ans, tisserande. — Camille Samyn, 24 ans, tisserand et Berthe Logghe, 23 ans, plieuse. — Albert Valcke, 24 ans, blanchisseur et Blanche Vanhalst, 19 ans, ménagère. — J.-B. Lemonnier, 36 ans, tisserand et Philomène Libeer, 28 a., fileuse. — Ernest Feys, 25 ans, tisserand et Céline Ghesquière, 23 ans, tisserande. — Emile Sierens, 19 ans, tuilier et Blanche Six, 25 ans, tisserande. — Emile Robaeys, 22 ans, tisserande et Pauline Degezelle, 22 ans, épeuleuse.

Décès. — Agnès Viaene, 7 ans, rue Saint-Hilaire.

L'IMPRIMERIE
**de la « CROIX DU NORD »**
SE CHARGE
*de l'exécution rapide et soignée*
des Têtes de Lettres
Factures. Mémorandums

**Docteur RASUREL**
**Gilet Hygiénique d'Été**
Laine et Tourbe
**Remplace la Flanelle**
Absorbe, antiseptise évapore la transpiration
Évite les Refroidissements
En vente dans la principale Maison de chaque ville.
LILLE
A la Grande Maison
Rue Faidherbe
Focqueu-Vanhove
22, Grande Place
6281-3

# MOUVAUX

**Le Conseil municipal** se réunira vendredi, à huit heures du soir. Voici l'ordre du jour : Concession, pour 40 années, à l'« Energie Electrique du Nord de la France », de la distribution, à Mouvaux, de l'énergie électrique pour tous usages autres que l'éclairage public et privé. — Nomination de la Commission chargée de l'établissement de la liste des assurés obligatoires (Retraites ouvrières). — Rétablissement des Cantines scolaires. — Acquisition d'un terrain appartenant à Mme veuve Pollet-Cuvelier, par mise en alignement de la rue Faidherbe. — Proposition de vente à la Ville d'un terrain appartenant à M. Delerue, capitaine à Cambrai, par mise en alignement de la même rue. — Augmentation de la subvention allouée à la Musique municipale. — Augmentation du traitement du Secrétaire et des Employés de la Mairie. — Augmentation du salaire du cantonnier municipal. — Gratification au Commissaire de police. — Distribution gratuite de lait aux familles nombreuses. — Pose du téléphone à la Mairie. — Projet de construction d'un nouveau Bureau de Poste, avis concernant un projet d'agrandissement déjà établi. — Ouverture du Bureau de Poste, de 7 h. à 9 h. du soir. — Demande de subvention pour l'érection, à Paris, d'un monument « A la Gloire de l'expansion coloniale sous la IIIe République ».

**MOUVAUX-LES-FRANCS**

**Paroisse Saint-François-d'Assise.** — Vendredi, 7 juin, 1er du mois : à 5 h., exposition du Saint-Sacrement, suivie de la messe ; à 6 h., messe basse ; à la messe de 7 h. 1/2, les chants seront exécutés par les enfants de l'école Saint-François.

Le Saint Sacrement sera exposé toute la journée.

Le soir, à huit heures, Salut de réparation. L'allocution sera donnée par M. Lebeau, missionnaire. Les chants seront exécutés par les demoiselles.

Si vous usez du **Pétrole Hahn** pour votre chevelure vous en décuplerez la force et la durée. 3-0287

# DOUAI

**La traversée de Douai à la nage.** — Elle aura lieu le 21 juillet :

Le parcours sera de 2000 mètres environ. Les engagés seront répartis dans trois catégories : 1° Professionnels ; 2° Indépendants ; 3° Dames ; 1200 francs de prix récompenseront les vainqueurs.

Les engagements (1 fr.) sont reçus chez M. Massier, 33, rue de Lambres, à Douai.

**Enfant blessé.** — Le jeune Leloir, 7 ans 1/2, a été atteint au côté droit par la ruade d'un cheval appartenant à M. Baillet, camionneur. Blessé, mais peu gravement, l'enfant a été reconduit chez ses parents, à la porte de Paris.

**EPILEPSIE** Guérison certaine. Doses. Notice. Dr BOURBAUX, FLEURANCE (Gers). 0223

# AVESNES

**HAUTMONT**

**Un écolier se fracture la jambe.** — Mardi dans la matinée, à l'école des garçons du centre, les élèves venaient d'entrer en récréation et un jeune écolier de 7 ans 1/2, Flament Désiré, partageait les jeux de ses petits camarades. Il tomba si malencontreusement qu'il se fractura la jambe droite.

Le docteur Béra, appelé, vint aussitôt réduire la fracture et le petit blessé fut transporté au domicile paternel, rue Carroly-Mary.

ARTHRITIQUES Buvez à vos repas **CONTREXEVILLE-PAVILLON** 0146

# LIBERTÉ !

Serait-ce un vain mot dans ce libre pays de France ? Oui ou non, un étranger peut-il librement mettre en vente au public une chose par lui inventée et qui a prouvé son indiscutable valeur pour soulager maintes maladies, valeur confirmée par nombre de lettres de reconnaissance ?

Un syndicat de médecins, très touché apparemment par le succès du Docteur Macaura, arguant du fait que ce dernier ne possède pas le diplôme français de Docteur, lui conteste le droit de vendre son appareil et a déposé contre lui une plainte pour « exercice illégal de la médecine », bien que les faits prouvent surabondamment que, dans le cas actuel, il n'y ait nulle pratique de médecine.

En effet, le Docteur Macaura offre un appareil de massage vibratoire au public qui l'utilise lui-même pour soulager certaines formes de maladies dues à la congestion, à la mauvaise circulation du sang, un point c'est tout.

Il va de soi qu'en vendant cette machine au public, il faut lui donner des explications sur son fonctionnement et son mode d'emploi : cela constitue-t-il « l'exercice illégal de la médecine ? »

Si on entrait dans cette voie, le pharmacien qui vend un bandage herniaire, qui préconise et expose la façon d'attacher une jambe de liège, articulée ou non, pratique aussi illégalement la médecine.

Tous les pharmaciens, bandagistes, etc., qui vendent des appareils de massage ou autres transgressent-ils donc les lois françaises ?

La personne qui s'est procurée pour elle-même un appareil du Docteur Macaura s'expose-t-elle aussi aux rigueurs de la loi si, charitablement, elle s'emploie à soulager ses proches, parents ou amis ? Cela ne se discute même pas, car si cela était ce serait à désespérer d'employer en notre pays le mot si cher de « Liberté ! »

# PAS-DE-CALAIS

**LAVENTIE**

**La foudre.** — Mardi, vers 4 heures, un orage violent s'est déclaré. Un seul coup de tonnerre fut suivi d'une pluie abondante.

La foudre est entrée dans la demeure de Marie Boidin, repasseuse, y causant des dégâts à la vérandah.

# DÉPÊCHES de la NUIT

## Le curé de Saint-Serge d'Angers RETROUVÉ

Comme nous l'annonçons dans nos « Informations du soir », M. Adler, commissaire chef de la Sûreté, accompagné de M. Gonnart, inspecteur principal, s'est rendu à la maison des Chartreux, où se trouve M. la chanoine Piton.

Le chef de la Sûreté a fait préciser certains points de la déclaration faite le matin à la Sûreté, lorsqu'il vint déposer sa plainte contre les inconnus qui l'ont séquestré en automobile depuis quatre jours.

Le chanoine Piton a déclaré qu'il avait chez lui, dans un coffre-fort, une certaine somme lui appartenant et, en outre, des sommes bien plus importantes, qu'il détient en raison de ses fonctions de trésorier des fabriques.

« Lorsque je fus assailli, on s'empara aussitôt des clefs, et c'est certainement l'argent dont on me savait détenteur qui me signalait à la cupidité de mes agresseurs. »

Précisant certains détails, M. l'abbé Piton dit ensuite :

« J'étais attaché par une sorte de fichu qui me couvrait tout le corps et solidement attaché au haut des bras, laissant libres seulement les avants-bras, ce qui me permit de prendre la seule nourriture qui me fut offerte, c'est-à-dire des petits pains ».

Il ne put pousser un seul cri pendant cette randonnée.

Il répète que c'est entre une heure et deux heures du matin qu'il fut abandonné par ses ravisseurs, dans un endroit que, d'après les opérations topographiques, la Sûreté estime être le Cours du Midi.

Il suivit une longue rue. C'est alors qu'à la vue de Fourvières, qu'il connaissait, qu'il s'aperçut qu'il se trouvait à Lyon.

M. l'abbé Piton erra pendant les premières heures. Il demanda l'adresse de la maison des Chartreux, dont il connaissait le directeur. C'est là que celui-ci le mit au courant du bruit qu'avait causé sa brusque disparition de Saint-Serge.

Après avoir revêtu une soutane que lui prêta le directeur des Chartreux, et en la compagnie de ce dernier, M. l'abbé Piton se rendit à la Sûreté, où il fit la déclaration déjà connue.

M. l'abbé Piton attend à la maison des Chartreux l'arrivée d'un vicaire de la paroisse, qui doit lui apporter des vêtements.

(HAVAS)

## Les Congrès

Le Congrès des agents douaniers a émis le vœu que l'avancement soit basé sur un système automatique. Il a ensuite adopté le rapport ayant trait à la création d'un conseil de discipline composé de huit membres, dont quatre de la catégorie de l'inculpé.

## La bande tragique

Medge, l'un des comparses de la rue Ordener, a été interrogé mercredi après-midi par M. Gilbert. L'interrogatoire a surtout porté sur le vol de Pavillons-sous-Bois.

Medge avait caché dans une chambre louée à Saint-Cloud, sous le nom de Colombo, une certaine partie du vol.

L'inculpé a reconnu avoir usurpé l'identité d'un ami, et il a avoué que c'était sur les investigations de Valet, qui lui avait demandé de louer le logement dont il avait besoin.

Medge a prétendu qu'il ignorait les exploits de Valet.

L'inculpé, confronté ensuite avec sa propriétaire de Saint-Cloud, a été formellement reconnu par cette personne.

Le juge a également entendu la déposition du propriétaire des statuettes d'ivoire. Mis en présence des objets expédiés par Crozat de Fleury, le témoin a déclaré qu'ils lui appartenaient.

## LA TEMPETE

Brest. — De nombreux sinistres sont signalés. Le bateau « Flavie » s'est perdu corps et biens. On est sans nouvelles du « Saint-Anne », de Quimper, monté par quatre hommes d'équipage.

## LES ÉMEUTES de Belgique

### *Les radicaux se défilent*

Bruxelles. — Le bureau de la gauche libérale a voté un ordre du jour faisant appel à la population ; et dans lequel il proteste contre les calomnies répandues contre le parti constitutionnel monarchiste qu'est le parti libéral.

### A JEMMAPES

Les grévistes assemblés sur la Grand'Place ont accueilli les renforts de gendarmerie à coups de briques et de matériaux d'une maison en construction.

Un gendarme fut atteint, les autres tirèrent à blanc. La place a été déblayée.

L'effervescence continue ; les tramways sont arrêtés. On dresserait des barricades.

### Les troubles continuent A BRUXELLES

Bruxelles, 5 juin, 9 h. 30 soir. — Malgré l'arrêté pris par le bourgmestre, une bande d'environ 300 individus est partie de la Maison du Peuple en poussant des cris divers.

Ils prennant la rue Haute, et ils obtiennent de tous les conducteurs d'attelages de s'arrêter. Ils s'engagent ensuite sur les boulevards de la porte de Hal, du Midi.

Boulevard du Hainaut, un tramway qui n'a pas voulu arrêter aux ordres des manifestants, a ses vitres brisées.

Enfin les manifestants arrivent place Fontainas. La police arrive au pas de course. Les agents ont mis sabre au clair et chargent vigoureusement.

Plusieurs manifestants sont blessés. On les conduit aux postes voisins pendant que la police opère quelques arrestations.

Le groupe qui à la vue de la police s'était dispersé ne tarde pas à se reformer rue Saint-Christophe, située près de la place Fontainas. Les manifestants sont de nouveau poursuivis par la police, qui les charge toujours sabre au clair.

De nouveaux blessés sont conduits dans les pharmacies ou postes de police.

A ce moment la gendarmerie à cheval arrive ; elle est accueillie par des bordées de sifflets.

Les charges succèdent aux charges, et bientôt le boulevard du Hainaut et la place Fontainas sont complètement déblayés. Les manifestants s'enfuient de tous les côtés.

**PLACE DE LA BOURSE**

Bruxelles, 11 h. 45 du soir. — Les patrons des cafés ont été obligés de rentrer leurs terrasses.

Les charges se succèdent sur la place de la Bourse, qui est noire de monde.

La police opère une nouvelle charge, sabre au clair. De nombreuses personnes sont blessées.

L'arrivée des agents est accueillie à coups de sifflets. On entend des coups de revolver.

A minuit le calme était rétabli.

Tous nos lecteurs nous câblent : Rien de meilleur que le *Chocolat Delespaul-Havez*. C'est vrai ! 0259

## L'incendie de Stamboul

Constantinople. — La police est arrivée à prouver que l'incendie de Stamboul était dû à la malveillance. Depuis, plusieurs foyers ont été découverts.

## La grève des transports A LONDRES

Les Compagnies de chemin de fer annoncent qu'elles refuseront jusqu'à nouvel ordre les marchandises destinées à être expédiées par le port de Londres.

## LA GUERRE ITALO-TURQUE

**PAS DE MUTINERIE CHEZ LES TURCS**

L'ambassade ottomane communique officiellement une note démentant catégoriquement la nouvelle suivant laquelle les marins de la flotte turque se seraient révoltés.

## PETITES DEPECHES

Le colonel Hauvette, du 16e d'artillerie, de Clermont-Ferrand, père de l'aviateur qui se tua à Lyon, a fait mercredi une grave chute de cheval.

## BOURSE DE BRUXELLES

DU 5 JUIN 1912

| FONDS D'ETAT, PROVINCES, VILLES | Ouvert. | Clôt. |
|---|---|---|
| Rente 3 %, 2e série | — — | 86 70 |
| Bruxelles 1902, 2,50 % | — — | 92 50 |
| Bruxelles 1905, 2 % lib. | — — | 78 25 |
| Anvers 1887, 2,50 % | — — | 84 75 |
| Anvers 1906, 2 % | — — | 77 — |
| Gand, 2 % | — — | 69 50 |
| Liège 1860, 3 % | — — | 129 50 |
| Liège 1897, 2 % | — — | 68 75 |
| Liège 1905, 2 % | — — | — — |
| Congo lots 1888 | 79 75 | 80 — |
| **CHARBONNAGES** | | |
| Abhloz et Bon F. | — — | — — |
| Amarcœur (mars 1910) | — — | — — |
| Anderlues (30 septembre 10) | 915 — | 900 — |
| Bernissart (1er avril 10) | 585 — | 577 50 |
| Bois-d'Avroy (4 avril 1910) | — — | 490 — |
| Bois Saint-Ghislain, act. pr. | — — | 91 50 |
| B.-E. Lambusart (2 nov. 1910) | — — | — — |
| Borinage Central (2 nov. 09) | — — | 560 — |
| Charbon. belge (15 av. 1909) | 443 — | 437 — |
| Chevalière à Dour (2 mai 10) | 1760 — | 1745 — |
| Ce Furstemberg p., 1er mai 10 | — — | — — |
| Ce Furstemberg n., 1er mai 09 | — — | — — |
| Concorde (1er mai 1910) | — — | 1801 — |
| Couch. du Flénu, 1er av. 09 | — — | — — |
| Courcelles Nord (1er mai 10) | — — | 2040 — |
| Espérance B.-F. (2 août 10) | — — | — — |
| Fontaine Lévêque (2 mai 10) | — — | — — |
| Gouffre (14 avril 1910) | 1800 — | 1805 — |
| Grand Buisson (3 janv. 11) | 3010 — | 2988 — |
| G. Machine à Dour (31 d. 08) | — — | 3255 — |
| G. Mambourg (15 mars 1